



ANNEXE 1 - FRAIS SCOLAIRES – Int 11 (à conserver par la famille)

1

LES FORFAITS ET LA REPARTITION

La répartition est proportionnelle au nombre de jours de fonctionnement (du lundi au vendredi, hors vacances scolaires et période de stage en entreprise). Le forfait interne ou demi-pensionnaire est sur la base de 5 jours uniquement.

(1) Le forfait Internat comprend le petit déjeuner, les repas du midi et du soir, ainsi que la chambre.

Internat filles/garçons, sauf pour les étudiants BTS. Il est fermé tous les week-ends. L'accueil à l'internat se fait le lundi matin à partir de 7h45 et ferme le vendredi.

UN CORRESPONDANT résidant à Toulouse ou dans les environs immédiats, capable de remplacer la famille en toute circonstance et d'assurer l'hébergement en cas de fermeture de l'internat est OBLIGATOIRE. La demande pour l'internat se fait par ECRIT au moment de l'inscription de l'élève.

(2) Le forfait Demi-pensionnaire comprend uniquement le repas du midi. Rappel le repas du soir pour TP n'est pas pris en charge dans le forfait. Il est dû, à l'avance. Son prix est de 3,60€.

1 rue de l'Abbé Jules LEMIRE
BP 3131
31026 TOULOUSE CEDEX 3
Tél 05 34 50 10 10
031046g@ac-toulouse.fr

2

LES MODALITES DE PAIEMENT

Les frais doivent être payés dans les 10 jours qui suivent la remise, à l'élève, de l'avis aux familles (facture) – Octobre/Janvier/Avril.

Le responsable financier déclaré de l'élève mineur ou majeur est tenu de régler le montant des frais dus par l'élève à l'établissement. A défaut de paiement c'est lui qui encourt une procédure de recouvrement par huissier de justice..

MODES DE PAIEMENT :

- ✓ Par chèque à l'ordre de L'Agent Comptable du LHT,
- ✓ Par virement (voir sur la facture),
- ✓ En espèces directement à l'intendance.

Le paiement peut être fait en plusieurs fois sur le trimestre. Si chèque mettre toujours le Nom, Prénom et classe au dos de l'enfant.

3

❖ TARIFS ANNEE CIVILE 2018 ET REPARTITION PAR TRIMESTRE

A TITRE INDICATIF	FORFAIT - INTERNE (1)			FORFAIT DEMI-PENSION (2)		
	8 janvier 2018 13 avril 2018 trim 1	30 avril 2018 6 juillet 2018 trim 2	03 septembre 2018 21 décembre 2018 trim 3	8 janvier 2018 13 avril 2018 trim 1	30 avril 2018 6 juillet 2018 trim 2	03 septembre 2018 21 décembre 2018 trim 3
Nbre jours	59	46	70	59	46	70
Montant par Trimestre	514,14 €	400,86 €	610,00 €	185,43 €	144,57 €	220,00 €
TOTAL annuel	1 525,00 €			550,00 €		

* Un élève DP peut manger le soir (TP obligatoire ou volontaire) au tarif externe le forfait demi-pension ne comprend pas ces repas. C'est à régler en dehors du forfait.

LE REGIME EXTERNE

Il permet de manger à titre exceptionnel au lycée (self ou restaurants d'initiation) dès que l'élève a sa carte de restauration uniquement (vers la mi septembre).

Le prix du repas est de 3,60 € à régler à l'avance :

- soit au monnayeur en Espèces ou par Carte Bancaire,
- soit par chèque à remettre dans la boîte aux lettres de l'Intendance à l'ordre de L'Agent Comptable du LHT.

ATTENTION SANS APPROVISIONNEMENT SUR LA CARTE DE SELF L'ELEVE NE SERA PAS AUTORISE A MANGER.